

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-231

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2017-231

Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique - Désignation - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réuni le 13 février 2017 en séance plénière, a mis en place le Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) prévu par la loi (articles L.4252. et R.4252 du code général des collectivités territoriales).

Rôle du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT)

Le Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) a pour mission de contribuer à la réflexion et à la construction de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Il assure un rôle de réflexion, de proposition et de conseil aux élus de la Région en matière scientifique et technologique et émet des avis sur les dossiers de recherche, transfert de technologie et enseignement supérieur qui lui sont soumis.

Le Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) a ainsi vocation à être mobilisé sur tout sujet relatif aux questions d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie. Il sera notamment consulté sur les projets stratégiques et les dispositifs d'envergure significative dont l'appel à projets annuel compétitif, premier dispositif harmonisé dès 2017 à l'adresse de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

Composition du CCRRDT

Réglementairement, les membres du CCRRDT se répartissent en trois collèges avec les proportions relatives suivantes :

- Collège A : membres issus des différents secteurs de la recherche et du développement technologique existants dans la région, dans la proportion de 50% au moins du CCRRDT,
- Collège B : membres appartenant à des organisations syndicales nationales représentatives des salariés et des employeurs présentes dans la région,

- Collège C : des personnalités choisies en raison de leur participation au développement de la région.

Conformément aux textes, les membres du CCRRDT sont renouvelés à l'occasion du renouvellement de l'exécutif régional. Le CCRRDT prenant en compte l'ensemble des composantes des territoires de Nouvelle-Aquitaine est composé de 150 membres.

La Métropole est sollicitée par la région Nouvelle-Aquitaine pour siéger au sein du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) au titre du collège C.

Fonctionnement du CCRRDT

Le CCRRDT fonctionnera de la manière suivante :

- Séances plénières : animées par le Président du CCRRDT, ces séances seront organisées périodiquement en fonction des sujets à traiter,
- Commissions thématiques : animées chacune par un Président de commission, ces réunions seront le lieu de débats entre la recherche et la société civile, elles permettront de faire remonter les besoins technologiques et de formation des filières et de formuler des avis sur les dossiers soumis. Cinq commissions permettant de regrouper les disciplines académiques et thématiques correspondant à la stratégie régionale de soutien à la recherche et à l'innovation sont créées.

Commission 1 : physique, mécanique, chimie

Commission 2 : ressources naturelles, sciences de l'environnement

Commission 3 : sciences du vivant, santé

Commission 4 : sciences humaines et sociales

Commission 5 : mathématiques, informatique, électronique, optique

La Métropole est invitée à siéger dans trois commissions.

- Comité de pilotage inter-commissions : le rôle de ce comité consiste à coordonner les travaux et à harmoniser les avis et propositions des commissions thématiques. Le comité de pilotage assure la coordination d'actions transversales telles que le suivi et l'évaluation des projets, la détection de projets présentant des potentiels de valorisation et l'identification des étapes de maturation préalables si nécessaire. Il examine également la valorisation des travaux de recherche conduits sur la région en termes de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.
- Des groupes de travail spécifiques pourront également être constitués en tant que de besoin pour examiner des questions particulières ou transversales. Ces groupes de travail pourront être animés par des référents thématiques, experts des domaines traités.

Comme le prévoit la loi, le Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) sera revu à l'issue de la mandature actuelle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016-425 du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

VU la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 13 février 2017 fixant le cadre associé à la mise en place du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant et son suppléant au sein du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT)

DECIDE

Article unique : de désigner pour représenter Bordeaux Métropole au sein du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) :

Titulaire : Monsieur Franck Raynal

Suppléant : Monsieur Daniel Hickel

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 MAI 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Franck RAYNAL
PUBLIÉ LE : 4 MAI 2017	